

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

A retourner, par mail, à la DPE avant le 15 avril 2025  
Avec les pièces justificatives listées en ANNEXE

NOM.

PRENOM.

ADRESSE PERSONNELLE

MAIL

TELEPHONE :

AFFECTATION 2024-2025..

**Je demande une bonification au titre de l'autorité parentale conjointe dans le cadre du mouvement intra-départemental 2025.**

NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS au 01/09/2025

Joindre les pièces justificatives (cf Annexe 7 bis)

ADRESSE DE LA RESIDENCE PRIVEE DU PARENT IMPLIQUÉ dans la garde de l'enfant  
(Joindre les pièces justificatives Cf. ANNEXE 7 Bis)

EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS LE CADRE D'UNE :

- Garde partagée
- Garde alternée
- Droits de visite

1. Fait à

Le

Signature

[voir le tutoriel pour signer numériquement votre document](#)



-Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type [prenom.nom@ac-montpellier.fr](mailto:prenom.nom@ac-montpellier.fr).  
C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.

-Notez que pour toute question sur le mouvement vous pourrez obtenir des informations utiles sur le site ACCOLAD  
ou envoyer un mail à : [françoise.brissac@ac-montpellier.fr](mailto:françoise.brissac@ac-montpellier.fr) ou appeler la cellule information et conseil de la DSDEN 30 au **04.66.62.86.15**

Cadre réservé à l'administration